

de ces riches contrées, d'y mettre un prix arbitraire, et d'en priver les Européens pour qui une partie de ces articles était devenue un objet presque de première nécessité. Quel effroyant accroissement de puissance n'en devait-il pas résulter pour l'Angleterre déjà maîtresse de toutes les richesses de l'Inde ? 5.° Les métaux de l'Amérique qui, jusqu'à cette époque, circulaient chez toutes les nations de l'Europe par leur commerce avec l'Espagne, n'auraient plus le même débouché, et le numéraire cessant d'être alimenté, retomberait au même état où il était avant la découverte du nouveau monde. 6.° L'Angleterre propriétaire de ces riches métaux, et dont l'opulence augmenterait en raison de la rareté du numéraire, atteindrait bientôt un tel degré de puissance qui la mettrait à même d'acheter facilement toutes les nations de l'Europe, de les armer contre la France, et de les entretenir jusqu'à ce qu'elles en eussent triomphé.

Telles étaient les raisons convaincantes, calculées sur les véritables intérêts de l'Empereur, qui me faisaient regarder comme impossible le projet de détrôner la dynastie des Bourbons en Espagne.

Tous les individus du Conseil du roi, et même les plus savans diplomates qui s'y réunirent à Bayonne, partageaient la même opinion ; et ce qui est bien plus fort, c'est qu'après même que l'Empereur eût déclaré formellement qu'il voulait

détrôner

détrôner la dynastie des Bourbons, Labrador (1), Onis et Vallejo, à l'exemple de Ceballos, persistèrent à n'en rien croire, persuadés que Napoléon en énonçant cette intention, ne pouvait avoir d'autre but que celui de faire accéder plus facilement le Roi à quelques-unes des prétentions moins exigeantes, que contenait le traité envoyé par Yzquierdo.

Que l'on juge donc si des gens de ce mérite, qui dans le moment même où le duc de Saint Charles, Don Pedro Macanaz (2), moi, et beaucoup d'autres étions déjà détrompés, persistèrent dans leur opinion, en eussent émis une autre avant les nouvelles données qui venaient de nous dessiller les yeux.

Je dis ceci pour prouver que tout le Conseil du Roi croyait avec moi qu'il était impossible que l'Empereur voulût détrôner la dynastie des Bourbons, et que plusieurs des individus qui le composèrent, soit à Madrid, soit à Bayonne, et des plus versés dans la politique, tenaient encore plus fortement que moi à cette opinion.

A Dieu ne plaise que je veuille les blâmer de n'avoir pu croire à un plan aussi absurde. Je veux seulement faire voir qu'il l'était réellement, et que tous se sont au moins autant trompés que moi, ce qui prouve la solidité des bases de notre incrédulité.

(1) Ambassadeur actuel d'Espagne à la cour de France.

(2) C'est le ministre actuel de grâce et justice d'Espagne.

A tous ces motifs de confiance se joignaient les expressions les plus rassurantes de la lettre que S. M. reçut de l'Empereur à Vittoria. Les paroles d'honneur les plus solennelles, données par l'ambassadeur de France, par le grand duc de Berg et le général Savary, sur les dispositions favorables de leur maître, assuraient qu'au moment de son arrivée à Bayonne, Ferdinand serait reconnu roi légitime d'Espagne. Ils protestaient aussi, avec la même solennité, ce que nous étions loin d'espérer, c'est-à-dire, que l'Empereur ne voulait pas enlever même le moindre village au territoire espagnol.

Le Roi et son Conseil se convainquirent par cette foule de motifs, et par les avis reçus à Vittoria les 17 et 18 avril de ses agents à Bayonne, qui confirmaient les bonnes et franches dispositions de l'Empereur, duquel il était impossible de craindre la moindre perfidie, puisque ce prince, par sa lettre, engageait le Roi à venir à Bayonne régler avec lui leurs intérêts à l'amiable. On considérait aussi, qu'environnés comme nous l'étions à Vittoria de huit mille hommes de troupes françaises, une noble confiance était le moyen de tirer le meilleur parti de Napoléon, dont l'orgueil serait flatté d'affermir la couronne sur la tête d'un des plus puissans monarques du monde, et de donner le premier à l'Europe l'exemple de le reconnaître. A la gloire d'une conduite aussi désintéressée, il réunissait le double

avantage de s'assurer d'un allié puissant , et d'acquérir des droits éternels à l'amour et à l'admiration de la nation espagnole : le Roi et son Conseil pensèrent donc que le parti le plus sûr et le plus avantageux était d'aller à Bayonne , se concerter avec l'Empereur.

Cette résolution fut prise dans la nuit du 18 du mois d'avril , et le départ fixé au lendemain matin , ce qui empêcha d'éclater la terrible catastrophe qui dans ce moment , et sans que nous nous en doutassions , menaçait non-seulement la liberté , mais même les jours du Roi ; car les troupes françaises , comme nous l'avons appris depuis avec certitude à Bayonne , dans le cas où S. M. eût voulu différer son voyage , avaient déjà reçu l'ordre de l'enlever , ainsi que toute sa suite , cette nuit-là même ; ce qui , vu la disposition des esprits , n'aurait pu s'exécuter sans une grande effusion de sang , et sans un extrême désordre , dans lequel il était probable que le prince eût perdu la vie. Le général Savary , informé de ce que le Roi s'était enfin décidé à entreprendre ce voyage , fit , en sortant de l'appartement de S. M. , un signe convenu à un de ses aides de camp pour que celui-ci allât contre-mander les troupes.

Est-il donc étonnant que le Roi et son Conseil , pénétrés de tant et de si solides raisons inconnues au public , regardassent comme une insigne folie , dont on ne pouvait soupçonner l'Empereur , le

projet de changer la dynastie d'Espagne, et qu'ils ne se rendissent point aux clameurs du brave peuple de Vittoria, qui, par des soupçons vaguement conçus contre une nation étrangère, voulait s'opposer à son départ pour Bayonne ? Par malheur les suites ont prouvé que celui qui juge témérairement et sans principes, rencontre quelquefois plus juste que celui qui ne se décide que d'après les règles de la prudence ! Mais faudra-t-il conclure de cette exception que le calcul des événemens doit être livré au hasard et à l'indécision, au lieu de le soumettre aux lois d'une saine logique qui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, nous mettent dans la bonne voie ? Dieu seul peut connaître les événemens futurs qui doivent s'éloigner de ces règles, mais les hommes n'en peuvent juger que d'après elles ; et toutes les fois qu'ils s'y seront conformés, quel que soit d'ailleurs l'événement, ils ne peuvent rien avoir à se reprocher.

Le Roi et son Conseil, d'après l'opinion qu'ils avaient de l'Empereur, opinion que tout le monde partageait alors, pouvaient-ils croire que, quel qu'ambitieux que fût ce prince, il serait capable de se livrer aveuglément à un acte d'une aussi insigne démente que celui de changer la dynastie d'Espagne, aux dépens de ses vrais intérêts et de sa réputation, sans qu'il en résultât le moindre avantage pour lui, et au risque (comme l'expérience vient de le démontrer) de sa ruine totale ?

CHAPITRE QUATRIÈME.

*CONDUITE du Roi et de son Conseil à Bayonne ;
la mienne en particulier, et les raisons qui la
motivèrent.*

LE Roi arriva à Bayonne le 20 avril 1808, à dix heures du matin, avec la triste nouvelle que ses agens lui avaient fait parvenir, lorsqu'il était déjà engagé de deux lieues dans le territoire français, que la véritable intention de l'Empereur était de détrôner la maison de Bourbon en Espagne. A peine rendue au logement qui lui avait été préparé, S. M. reçut de cet homme perfide une courte visite, qui se passa entièrement en complimens d'usage. Six heures après, le Roi avec toute sa suite, fut à la maison de campagne de Marrac, où résidait l'Empereur, pour lui rendre sa visite. Le Roi, l'Infant Don Carlos, Don Pedro Ceballos, les ducs de l'Infantado et de Saint-Charles, et moi, fûmes introduits dans le cabinet de Napoléon. Il n'y fut question, comme dans l'entrevue du matin, que de complimens ; et au moment de prendre congé, l'Empereur me dit en secret de rester, parce qu'il voulait me parler en particulier. Je demandai l'agrément du

Roi, qui me l'accorda; et après le départ de S. M., l'Empereur me fit entrer dans son cabinet, où il eut avec moi une longue conversation, que l'on verra au N.º 2, ainsi que d'autres postérieures, dans lesquelles il reproduisit les mêmes idées à Don Pedro Ceballos, et aux deux ducs, soit en ma présence, soit en mon absence. Ces Messieurs calquèrent, autant que possible, leurs réponses sur celles que j'avais déjà faites, et ajoutèrent ce qui leur parut de plus convenable dans les circonstances.

Par ces réponses, et celles de ma première conférence sont rendues littéralement, l'on verra que dès cette époque nous prévoyions les suites funestes que devait avoir pour l'Empereur lui-même un projet aussi mal calculé, et qu'en conséquence de notre manière de voir, dont l'expérience a démontré la justesse, il était impossible que nous crussions qu'il y pensât sérieusement.

En effet, les raisons qui combattaient son plan étaient d'une telle force et si palpables, que l'Empereur, malgré son caractère entier, et quoi-qu'il eût commencé sa première entrevue avec moi par me dire qu'il ne voulait plus que la maison de Bourbon régnât en Espagne, resta contre son habitude indécis, et me dit qu'il n'avait pas encore tout-à-fait résolu d'exécuter son projet; qu'il y réfléchirait, et que le lendemain il me ferait connaître sa détermination.

Je fus à l'instant rendre au Roi et à son Conseil réunis, un compte fidèle de toutes les circonstances de mon entrevue avec l'Empereur, et entr'autres de la seconde partie de son projet, qui était, dans le cas de la cession à lui faite par le Roi de ses droits au trône d'Espagne, de lui donner en échange, à titre de royaume pour lui, ses successeurs et héritiers, la souveraineté de l'Étrurie. Mais comme, d'après sa dernière réponse, nous espérions encore dans ces momens qu'il se désisterait de la première partie, nous crûmes inutile de nous occuper de la seconde.

Malheureusement le lendemain ayant fait appeler Ceballos, Saint-Charles, l'Infantado et moi, il nous dit qu'il y avait bien pensé, que son projet était irrévocablement pris de changer la dynastie, et nous proposa de nouveau l'Étrurie en compensation.

Nous employâmes vainement toutes les raisons que nous avons déjà détaillées, pour lui faire comprendre combien pouvait être funeste à la France une telle violation du droit des gens. Tout fut inutile : il resta inébranlable, et nous fûmes rendre compte au Roi de ce fatal résultat.

Je ne m'arrêterai point à décrire les nouveaux et inutiles efforts que l'on tenta dans les différentes sessions qui eurent lieu, soit avec l'Empereur, soit avec le ministre des relations extérieures, M. de Champagny, les jours suivans, et avant l'arrivée à Bayonne du roi Charles IV.

et de la reine. Ce serait sans fruit fatiguer le lecteur.

Mais je dois dire que , voyant la chose sans remède , le Roi et son Conseil , pour concerter plus mûrement les réponses à donner à la proposition de l'échange de la couronne d'Espagne contre celle d'Étrurie , pensant que parmi les personnes instruites qui composaient sa suite , il s'en pouvait rencontrer de capables d'ouvrir quelques avis importans sur ces matières , et dans l'intention de rendre plus notoire la violence qu'on lui faisait , en multipliant les témoins , décidèrent que lesdites personnes seraient dorénavant admises au Conseil , pour y donner leurs avis dans toutes les séances où l'on traiterait dudit échange.

Comme l'Empereur dans ces dernières conférences avait signifié que si le roi Ferdinand n'acceptait point les propositions avant l'arrivée du roi Charles , déjà en chemin pour se rendre à Bayonne , il traiterait directement avec celui-ci , et romprait toute négociation avec le roi Ferdinand , qui dans ce cas ne devait s'attendre à aucune indemnité , ce nouveau et nombreux Conseil fut assemblé plusieurs fois en présence du Roi et de l'Infant Don Carlos , sans pouvoir convenir d'une réponse. Nous avons de fortes raisons de soupçonner que dans le nombre de nos collègues il y avait au moins un traître qui rendait à l'Empereur un compte exact de tout ce

qui se passait au Conseil , ce qui gênait la liberté des opinions ; mais c'était dans les circonstances un mal inévitable.

Il serait inutile d'entretenir le lecteur de toutes les idées ingénieuses , ridicules et triviales , des discussions et projets d'un si grand nombre de votans ; mais il est certain que les motifs qui prouvaient de quel danger était pour la France en général , et pour l'Empereur en particulier , le projet de détrôner Ferdinand , paraissaient si puissans , que la plus grande partie , entr'autres le ministre d'état Ceballos , Labrador , Vallejo , Onis et Bardaxi , non - seulement se flattaient , mais même soutenaient avec la plus grande obstination que l'Empereur ne pouvait sérieusement penser à détrôner le Roi , que tout ce qu'il faisait n'avait d'autre but que d'obtenir une meilleure composition , et qu'en tenant ferme , on le verrait renoncer aux provinces de la rive gauche de l'Ebre , et peut être de la Navarre , pour se contenter de quelque colonie. Quelque détrompés que nous fussions déjà , l'opinion de gens aussi versés dans les affaires nous faisait aussi balancer. L'effet de ce rêve , qui était lui-même effet du zèle et d'un jugement droit , fut de perdre en inutiles contestations avec l'Empereur et ses ministres le peu de jours qui s'écoulèrent jusqu'à l'arrivée du roi Charles IV. Dans la nuit du jour qui précédait celui où on l'attendait , l'Empereur m'ayant fait appeler , me chargea de signifier au roi Fer-

dinand, que dès ce moment toute négociation avec lui était rompue, et que désormais il ne traiterait qu'avec le Roi son Père : nouvelle qui dissipa entièrement l'illusion de ces bons espagnols, qui, dans leur confiance excessive, auraient conseillé au Roi de déployer une noble fermeté, et cela dans un pays dont la politique suivait des maximes bien différentes. Ils furent confus et honteux de leur crédulité, assurément bien naturelle ; et les séances du Conseil général cessèrent en même temps que l'espérance de traiter avec l'Empereur.

Mais comme dans les délibérations qui eurent lieu pour discuter si le Roi devait accéder ou non à l'échange de sa couronne contre celle d'Etrurie, je fus, avec un très-petit nombre, d'un avis opposé à celui de la presque totalité du Conseil ; je crois devoir justifier que mon opinion ne fut ni légèrement énoncée, ni l'effet du caprice, quoique, après tout, elle ne pourrait être un motif d'inculper ma conduite politique, puisque je finis par me ranger du parti de la majorité, dont l'avis fut de ne point admettre l'échange proposé.

L'avis que j'avais ouvert d'accepter, vu les circonstances, l'échange dont il est question, s'appuyait sur les réflexions solides que je vais développer.

1.° L'unique objet que nous dussions nous proposer dans l'état de captivité dans lequel se

trouvait le Roi , était d'en adoucir la rigueur par tous les moyens compatibles avec son honneur et avec les intérêts de l'Espagne , et de sauver sa personne ; puisque , jeune comme il l'était , il pouvait se flatter de voir s'opérer dans les événemens humains des changemens qui lui offriraient l'occasion de récupérer son trône.

2.^o L'admission du traité conciliait ces deux choses , puisqu'un contrat arraché par une force à laquelle il était impossible de rien opposer , ne pouvait être obligatoire , ni faire aux yeux de l'univers , instruit d'une telle violence , la moindre tache à l'honneur de S. M. Ainsi l'on vit que François I.^{er} , roi de France , dont la franchise et la bravoure chevaleresque sont passées en proverbe parmi ses sujets , ne fut jamais accusé par eux d'avoir manqué à l'honneur , pour n'avoir point accompli les conditions du traité qu'il signa à Madrid , dans un état de captivité , bien moins critique sans doute que celui dans lequel se trouvait l'infortuné Ferdinand VII.

D'un autre côté , ni ce traité , ni tout autre , quelque revêtu qu'il eût été de toutes les formalités requises , ne pouvait ni ne devait empêcher la nation espagnole de faire tous les efforts que lui dicteraient sa fidélité et son courage pour secouer le joug étranger , et travailler à reconquérir son roi légitime , dont la captivité à Bayonne était publique , circonstance qui frappait de nullité tout acte , de quelque nature

qu'il fût , que S. M. signerait tant qu'elle se trouverait dans cette situation.

3.° Une fois posé que l'admission du traité ne blessait ni l'honneur du Roi , ni les droits de la nation , l'on verra qu'elle procurait à l'un et à l'autre les avantages suivans : « Elle conservait » à Ferdinand VII le titre de Roi , reconnu par » Napoléon , qui par conséquent n'ayant plus » d'autorité légale ni apparente sur lui , ne pouvait attenter à sa liberté , ni le punir des efforts » qu'il ferait pour la recouvrer , ni même traiter » comme coupables les sujets de sa suite qui » l'aideraient de leurs conseils et de leurs moyens » pour lui échapper ; car enfin , arrêter le Roi » eût été aux yeux de l'Europe un acte d'une » trop révoltante tyrannie. »

4.° Le caractère de Roi obligeait Napoléon à le traiter avec plus d'égards et de respect , sous peine de se rendre odieux et méprisables aux yeux de l'Europe et à ceux même de son peuple ; et quoique l'on ne pût douter qu'il le retint en France jusqu'à la soumission de l'Espagne , au moins ce serait avec des chaînes dorées , et non enfermé dans quelque château fort , où la misère et les mauvais traitemens termineraient ses jours et ceux de ses augustes frères.

5.° Il n'était pas douteux que si le Roi n'accédait point au traité proposé par Napoléon , celui-ci exécuterait la menace qu'il avait faite de traiter avec le Roi père , qui certainement lui

céderait avec ses droits à la couronne son autorité sur ses fils déshérités et réduits à la condition de sujets de l'Empereur. Ces princes, quelles qu'eussent été les conditions de cet arrangement, habitant le sol français, demeureraient soumis à l'autorité légale de Napoléon, qui, sous quelque prétexte facile à trouver, eût pu en disposer, en trompant l'opinion publique; ce qui s'exécuta réellement, puisque l'accord de Bayonne leur donna le rang de princes de la maison impériale, et par conséquent les mit dans la classe de sujets de Napoléon.

6.^o Dans le cas que l'Espagne aidée de l'Angleterre, et peut-être de quelque autre puissance, parvint, comme nous l'espérons, à triompher des efforts de l'Empereur, il était avantageux d'avoir un gage aussi précieux que la Toscane à céder, pour que Ferdinand rentrât dans ses droits légitimes et se rendit à ses états.

7.^o Dans le cas que l'Espagne fût assez malheureuse pour être vaincue dans cette lutte, et pour ne point secouer le joug de l'oppresser, il restait pour le moins aux princes espagnols un asile honorable et indépendant.

8.^o Enfin, le même Napoléon, qui ne colorait sa conduite oppressive contre l'Espagne et contre le roi Ferdinand que de la nullité supposée de l'abdication du roi Charles IV, se contredisait et la reconnaissait comme valide en ne traitant point avec celui-ci, mais avec Ferdinand comme légi-

time possesseur de la couronne , avec d'autant plus précieux que , dans tout traité entre lui , l'Espagne et ses alliés , il devait être aux yeux du monde entier un argument invincible contre ses prétentions , et la preuve la plus convaincante de la fausseté des motifs allégués par lui pour l'opprimer , et de la justice de la cause de Ferdinand , dont la cession était sous tous les rapports d'une nullité notoire et absolue.

Que l'on juge à présent si ces raisons n'avaient pas la plus grande force , sur-tout quand les circonstances nous faisaient connaître que , malgré le refus de la Toscane , le roi Ferdinand n'en serait pas moins forcé de céder , sans indemnités , ses droits à la couronne , et de rester sujet de l'Empereur.

N'était-il pas visible en effet , qu'une fois arrivé à Bayonne , Charles IV , après avoir protesté contre son abdication en accusant son fils d'usurpation , commencerait d'accord avec l'Empereur à exiger que Ferdinand en reconnût la nullité , et lui fît une rétrocession de la couronne ? Et comment sans cette formalité préalable eût-il pu transmettre à l'Empereur ses droits au moins équivoques ?

Les choses se passèrent ainsi. Charles IV fit venir son fils seul dans son appartement , et lui intima en présence de la Reine et de l'Empereur l'ordre qu'avant six heures du matin du jour

suivant, il lui restituât la couronne par un écrit, en termes simples, sans aucune condition ni motifs, et signé de sa main : à défaut de quoi, lui, ses frères et toute sa suite seraient considérés et traités comme émigrés, ce qui fut appuyé par l'Empereur qui dit à Ferdinand qu'il se verrait forcé à soutenir cette mesure, ou toute autre que voudrait prendre un père et un roi malheureux, offensé par un fils rebelle. Le roi Ferdinand, malgré sa surprise, essaya de répondre ; mais son père, aveuglé par ses préventions, l'interrompît avec fureur, cria qu'il avait voulu le détrôner et l'assassiner, l'accabla d'invectives, et même le menaça en se levant de son siège, sans laisser proférer une seule parole à son fils, devenu muet par l'excès de son respect filial, et non par défaut de caractère.

Que l'on réfléchisse à présent à l'extension que dans ces derniers temps l'on a donnée à la qualité d'*émigré*, et l'on verra que ne point accéder aux volontés d'un père furieux et trompé qui les tenait en son pouvoir, c'eût été réellement compromettre la vie du roi Ferdinand et celle de ses frères.

En effet, les membres du Conseil de Ferdinand furent tous de l'avis unanime que ce serait une folie de ne point faire dans cette délicate circonstance la cession demandée, dont la nullité d'ailleurs sauterait aux yeux de tout le monde.

En conséquence de l'abdication du roi Ferdi-

mand, le roi son père fit la sienne, tant pour lui que pour ses héritiers au trône d'Espagne en faveur de Napoléon et de la nouvelle dynastie qu'il choisirait : ce qui se fit par le moyen d'un traité signé à Bayonne le 5 de mai de la même année 1808, par le grand maréchal Duroc, et par le prince de la Paix, et depuis ratifié par Napoléon et par Charles IV; traité qui, entre beaucoup d'autres nullités, contenait celle qu'on n'avait pas plus consulté la nation espagnole que si elle n'eût pas existé.

Quelques jours après, l'on proposa en des termes encore plus menaçans, au roi Ferdinand et aux Infans Don Charles et Don Antoine de renoncer, le premier comme prince des Asturies, et les deux autres comme Infans d'Espagne, à tous leurs droits à la succession du trône; ou pour mieux dire, on exigeait d'eux l'adhésion pure et simple à l'acte par lequel Charles IV les avait précédemment dépouillés. Napoléon leur signifia, en leur parlant tête à tête, qu'il fallait opter entre l'obéissance et la mort.

Le maréchal Duroc ayant depuis réitéré les mêmes propositions aux trois princes, ceux-ci, sans avoir consulté ni moi, ni aucun autre membre du Conseil, prirent la sage résolution de condescendre à cet acte, aussi nul que les précédens, sous les conditions d'un traité, que par leur ordre je signai à Bayonne le 10 mai de la même année, avec ledit maréchal Duroc,
et